

## LE PROJET DE LOI C-21

**M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de prendre la parole pour présenter une pétition, conformément à l'article 36 du Règlement.

Dûment certifiée par le greffier, cette pétition provient de 62 de mes électeurs de la localité de Bonavista.

Ces pétitionnaires s'inquiètent à propos du projet de loi C-21. Ils s'inquiètent en particulier de ce que le gouvernement du Canada propose de réduire considérablement les prestations d'assurance-chômage en restreignant l'admissibilité et en réduisant le nombre de semaines assurées.

En outre, ils se préoccupent du fait que le gouvernement veut retirer sa contribution à la caisse d'assurance-chômage, qui s'élevait à 2,9 milliards de dollars selon les dernières estimations, laissant le financement de la caisse aux employeurs et aux employés.

Les pétitionnaires prient humblement le Parlement de rejeter ce projet de loi.

\* \* \*

## QUESTIONS AU FEUILLETON

**M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Monsieur le Président, on répond aujourd'hui à la question n° 317.

[Texte]

## LE PROGRAMME D'AIDE DE 500 MILLIONS DE DOLLARS—VOLET DES FOURRURES

Question n° 317—**M. Althouse:**

Le vice-premier ministre a-t-il proposé un programme d'aide de 500 millions de dollars comportant un volet pour les fourrures et, dans l'affirmative, a) qui aura droit à cette aide, b) quel montant sera versé, c) selon quelles modalités, d) les provinces sont-elles tenues de verser le montant équivalent ou de participer au financement de ce programme et, dans l'affirmative, dans chaque cas, quel accord fédéral-provincial à frais partagés s'appliquera?

**L'hon. Donald Frank Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture):** Le lancement du programme spécial d'aide de 500 millions de dollars pour 1990 dépend de la participation des provinces. De cette somme, un total de 50 millions de dollars en fonds fédéraux est alloué à d'autres produits. Les provinces ont accepté d'administrer le programme et jouissent de la latitude nécessaire pour aider les producteurs qui en ont le plus besoins.

## Affaires courantes

Même si l'on a annoncé le versement de l'aide aux producteurs de céréales et d'oléagineux, les détails du programme concernant d'autres primaires ne sont pas encore définitifs. Les provinces essaient de trouver des moyens de répartir les fonds.

[Traduction]

**M. le Président:** On a répondu à la question mentionnée par le secrétaire parlementaire.

**M. Cooper:** Je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*, monsieur le Président.

**M. le Président:** Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

\* \* \*

## DEMANDES DE DOCUMENTS

**M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Monsieur le Président, l'avis de motion n° 27 portant production de documents, inscrit au nom du député de Mission—Coquitlam, est jugé recevable par le gouvernement, à l'exception des documents qui ne peuvent être rendus publics en raison des dispositions de la Loi sur l'accès à l'information. Ces documents sont déposés immédiatement.

• (1710)

**Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam)** propose:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute la documentation produite relativement à l'évaluation faite par le ministère de la Santé et du Bien-être social du Régime d'assistance publique du Canada et publiée entre août 1989 et mai 1990.

(La motion est adoptée.)

**M. Cooper:** Auriez-vous l'obligeance de passer aux avis de motion n°s P-24 portant production de documents, inscrit au nom de la députée de Saanich—les Îles-du-Golfe et P-26, inscrit au nom du député de Trinity—Spadina.

**Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe)** propose:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute la correspondance et de tous les documents afférents à la décision d'admettre Francisco Nota Moises au Canada à titre de réfugié au sens de la Convention sur les réfugiés.

**M. Dan Heap (Trinity—Spadina)** propose:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toutes les notes de service et directives et de tous les autres documents mentionnés par la ministre de l'Emploi et de l'Immigration les 7 et 8 mai 1990 (p. 11048 et pp. 11134-5 des Débats de la Chambre des communes) qui expliquent quand et comment doivent être produi-